

RÉSOLUTION SUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Considérant l'échec et les retards scolaires importants, qui s'affichent dès le primaire en Guadeloupe, pour s'aggraver tout le long du cursus scolaire,

Considérant qu'ils conduisent inmanquablement à l'illettrisme prend sa source dès la prise en charge des enfants en école maternelle,

Considérant que cette situation ajoutée à un contexte économique et socio affectif dégradé est générateur d'incivilité et de violence,

Considérant que c'est dès la maternelle qu'il faut apporter des réponses de fond sur les contenus, les parcours de formation, la formation des maîtres, l'élaboration de matériel pédagogique adéquat et le vivre ensemble.

Le SPEG, réuni en son 8^{ème} congrès les 08 et 09 juin 2018 à Baie-Mahault,

Estime qu'il est nécessaire de :

1. Prendre en compte le contexte afin de mieux préparer l'enfant à 'devenir élève dès la maternelle
 - Développer les compétences cognitives, communicatives, et langagières en s'appuyant sur le 'déjà-là' des élèves et les réalités de l'environnement.
 - Faire évoluer les comportements et conduites spontanées des enfants afin de les adapter aux règles de l'institution scolaire
 - Développer l'appétence scolaire, l'entrée par la joie dans les apprentissages et le goût pour les apprentissages
2. Faire évoluer les représentations et pratiques des encadrants (enseignant et ATSEM) pour mieux les adapter au contexte.
 - Faire évoluer les représentations qu' on les encadrants des élèves, de leurs difficultés et de leurs besoins
 - Faire évoluer les pratiques professionnelles
 - Faire évaluer les modalités de la formation du binôme enseignant – ATSEM pour une meilleure cohésion
3. Faire évoluer le rôle des parents d'élèves dans les apprentissages scolaires.
 - En valorisant les pratiques familiales quotidiennes dans leur lien avec les apprentissages scolaires.
 - En améliorant quantitativement et qualitativement la participation des familles dans les apprentissages.

4. Viser à la construction du rapport à la loi et aux règles de l'école avec une méthodologie d'apprentissage des comportements sociaux et civiques à partir des droits de l'élève et de l'apprentissage du rôle d'élève. Ce rôle se construit par l'articulation des devoirs et des droits appris et reconnus.

Le SPEG s'engage à :

- Répertorier et étudier, pour les intégrer dans un projet éducatif pour la Guadeloupe, toutes les pistes de solutions existant déjà pour mettre en place ces préconisations.

Le SPEG exige que :

L'administration prenne en compte les analyses, expérimentations, productions de matériel pédagogique, ateliers de production d'outils et structures d'animation pédagogique afin de les intégrer dans un projet pour un meilleur enseignement en maternelle.

POU NOU FÈ :

SPEG

**« ON LÉKOL POU DÈMEN, OTILA TOUT TIMOUN GWADLOUP
ANMOUVMAN, POU DIVINI A YO É TA PÉYI-LA »**

Bémao, nèt jwen 2018